

Luxembourg, le 27/05/2021

- Objet:**
- **Lettre d'invitation à présenter une demande de participation**
 - Conclusion de contrat-cadres pour la traduction de textes juridiques de certaines langues officielles de l'Union européenne vers le français.
 - Avis de marché publié au Journal officiel de l'UE le 27/05/2021 et disponible sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr

Madame, Monsieur,

1. La Cour de Justice de l'Union européenne envisage la passation du marché désigné en objet.

Les documents de marché comprennent: l'avis de marché, la présente lettre d'invitation, le projet de contrat-cadre, le cahier des charges accompagné de ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection, le formulaire obligatoire d'inscription et sont disponibles sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr (à l'adresse indiquée au point I.3) de l'avis de marché).

2. La présente passation de marché comporte **deux étapes** :

1^{ère} étape : vérification des critères d'exclusion et de sélection afin de sélectionner les candidats qui seront invités à soumissionner

- Dans un premier temps, si vous êtes intéressé(e) par ce marché, vous êtes invité(e) à présenter une demande de participation.

2^{ème} étape : attribution des contrats-cadres sur la base de l'évaluation des offres reçues des candidats invités à soumissionner

- Dans un deuxième temps, seuls les candidats sélectionnés lors de la 1^{ère} étape seront invités à soumettre une offre. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée. La date prévue de la signature des contrats-cadres est indiquée dans le point 2.6.5 du cahier de charges.

3. Cette **lettre d'invitation à présenter une demande de participation concerne donc la 1^{ère} étape** de la présente passation de marché, à savoir la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner.

4. La **date limite de réception des demandes de participation** est précisée au point IV.2.2) de l'avis de marché. **L'appel à la concurrence étant permanent**, les marchés pour la traduction juridique demeurent toutefois ouverts afin de permettre à tout moment l'entrée de nouveaux contractants. Les demandes de participation présentées après la date limite indiquée pourront donc être évaluées, à condition que le nombre maximal de contractants pour le lot (combinaison linguistique) n'ait pas été atteint.

Pour établir une demande de participation, vous devez utiliser le formulaire d'inscription obligatoire (dans la langue cible de l'avis de marché concerné), accompagné de tous les documents pertinents qui y sont énoncés (notamment une *déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection* ainsi que toutes les preuves requises).

Toutes les informations pertinentes pour l'établissement d'une demande de participation se trouvent dans l'avis de marché et le formulaire d'inscription obligatoire.

Pour chaque lot sur lequel porte votre demande de participation, vous devez soumettre un formulaire d'inscription séparé. Les informations nécessaires à l'évaluation des capacités du candidat doivent être fournies en fonction du lot

Les demandes de participation doivent être **rédigées de manière à rendre leur évaluation complète, précise et la plus rapide possible**, permettant la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner. Les candidats qui n'auraient pas fourni suffisamment de renseignements en remplissant le formulaire d'inscription obligatoire et en joignant les documents et preuves indiqués pourront voir leur demande de participation rejetée.

5. Veuillez **transmettre votre demande de participation avec ses annexes selon une des modalités suivantes:**

- a) **par courrier électronique** [formulaire d'inscription (**en langue cible**) signé et scanné] avant minuit (24 h00 heure du Luxembourg) à l'adresse précisée au point I.1) de l'avis de marché.

Les demandes de participation transmises par voie électronique, au format .pdf, pourront faire l'objet de plusieurs messages, impérativement consécutifs et dans la limite de taille maximale de 10MB par message.

Les liens vers des espaces de stockage en ligne ne seront pas acceptés.

- b) **par lettre** [formulaire d'inscription (**en langue cible**) signé] à l'adresse précisée au point I.1) de l'avis de marché.

Modalité de transmission	Délai	Preuve de l'envoi
Poste	Dépôt au bureau de poste avant 24 h00 heure du Luxembourg	Cachet de la poste
Services de courrier	Dépôt auprès du service de courrier avant 24 h00 heure du Luxembourg	Récépissé de dépôt du service de courrier
En personne (remise en main propre)	Dépôt auprès du service central de réception du courrier officiel de la Cour de justice avant 17 h00 heure du Luxembourg Ce service est ouvert de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi ; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Cour de justice.	Récépissé de dépôt, daté et signé par un fonctionnaire du service central de réception du courrier officiel de la Cour de justice.

6. La présentation d'une demande de participation vaut acceptation des conditions énoncées dans l'avis de marché et, le cas échéant, renonciation du candidat à ses propres conditions générales ou particulières.
7. Les frais occasionnés pour la préparation et la présentation des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
8. Pendant toute la procédure, les **contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel.**

Pendant la 1^{ère} étape de la procédure, ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la réception de la demande de participation:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, **par courrier électronique uniquement**, à l'adresse indiquée au point I.1) de l'avis de marché.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout éventuel renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, seront publiés sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr.

Cette page web sera tenue à jour et les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications éventuellement apportées avant la présentation d'une demande de participation.

Après la réception des demandes de participation:

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de la demande de participation ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur peut contacter le candidat, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de la demande de participation présentée.

9. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat-cadre, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
11. Les candidats sont informés du résultat de la 1^{ère} étape de cette passation de marché par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur demande de participation, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie. Le calendrier de la procédure est indiqué au point 2.6 du cahier des charges.
12. Le suivi de la demande de participation entraînera l'enregistrement et le traitement des **données à caractère personnel des candidats** (exemples : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, régime juridique du candidat, etc.).

Toutes ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres par la Cour de justice de l'Union européenne. Des renseignements détaillés figurent dans la « Déclaration concernant la protection des données à caractère personnel dans le cadre des marchés publics » consultable à l'adresse suivante: https://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/fr/#info.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Frédérique Locoge
Cheffe de l'unité de traduction de langue française